

U²⁰¹⁸NSS

59 – Jeu d'échecs Challenge e-échecs

Mise à jour : 15 septembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 10
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 12
Membres CMN	Page 16
Annexes	Page 17

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Échecs a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Démarche pour les animateurs non professeurs d'EPS

1. Entrer en contact avec l'équipe EPS de l'établissement (ils sont les garants du fonctionnement de l'AS) et proposer sa constitution d'équipe UNSS de jeu d'échecs au chef d'établissement, président de l'AS ainsi qu'aux professeurs d'EPS.
2. Demander au chef d'établissement et aux professeurs d'EPS à être déclaré « animateur » sur OPUSS dans « administration » puis « affiliation » en précisant « autre animateur AS ». Demander un agrément du chef d'établissement pour encadrer et accompagner les élèves (formulaire UNSS disponible sur OPUSS en tapant « agrément » dans la barre de recherche). Demander les codes d'accès à OPUSS aux professeurs d'EPS.
3. Les jeunes qui participent à l'activité échecs devront être licenciés UNSS à l'AS de l'établissement sur OPUSS dans « administration » puis « licence » puis « créer une licence ». Vous pouvez licencier des jeunes tout au long de l'année. Les jeunes doivent s'acquitter du prix de la licence selon les modalités retenues et précisées dans le projet de l'AS.
4. En UNSS, une équipe de jeu d'échecs est mixte (sauf en LP) et composée de 4 joueurs (joueuses) ainsi que d'un(e) jeune arbitre (précisions dans la fiche sport jeu d'échecs). L'un des membres est également jeune coach.
5. Concernant la certification des jeunes arbitres, un animateur d'AS peut demander et obtenir directement pour ses jeunes la certification de niveau district sur OPUSS dans « administration » puis « gestion des JO » puis « demander une certification ». A partir de la certification départementale, ce sont les référents dans l'activité et le service UNSS du niveau de la compétition (départemental ou académique) qui procèdent à la validation des demandes de certifications. Un livret du jeune arbitre en jeu d'échecs est disponible sur OPUSS dans « espace public » ou « mon espace » une fois connecté.
6. L'inscription aux différents championnats : départemental, académique, IA et CF se fait sur OPUSS (bases d'inscription). Les services départementaux et régionaux UNSS établissent des calendriers de compétitions et des circulaires que vous pouvez vous procurer sur leur portail.
7. Pour les déplacements de votre équipe, rapprochez-vous des professeurs d'EPS, de votre chef d'établissement et du service départemental unss (exemple pour l'Indre et Loire (37) : sd037@unss.org).

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Championnats de France UNSS Équipes Excellence Jeu d'Échecs Collèges et Lycées (e-échecs en page 10)

Les Championnats par Équipe excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive

	COLLÈGES	LYCÉES - LP
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors 1 ^{ère} année
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs. Mixité obligatoire.	Lyceés : 4 joueurs. Mixité obligatoire LP : 4 joueurs. Mixité non obligatoire.
	Liste ordonnée déposée en début de championnat et non modifiable en cours de championnat.	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée C'est l'un des quatre joueurs de l'équipe, il est donc également compétiteur	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	Collèges à 32 équipes : 4 poules de 8 (7 rondes) puis 3 rondes : tableau haut (16 : 4 poules de 4) et tableau bas (16 : 4 poules de 4), puis ½ finales croisées, finale 3 ^e place et finale. Matches de classement. Lycées : formule toutes rondes Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	La qualification se fait au niveau académique ou inter-académique ¹ en fonction des quotas attribués par la CMN pour chaque catégorie. Quotas spécifiques attribués aux ultramarins et à l'AEFE ¹ Une inter-académie est libre de décider de la répartition des quotas de l'IA La certification académique des Jeunes Arbitres doit se faire lors d'un championnat UNSS de niveau académique minimum	
NOMBRE D'ÉQUIPES	32 équipes collèges, 16 équipes lycées Quotas en page suivante : choix de l'inter-académie à disposer des quotas LP : championnat commun avec les lycées. Podium spécifique LP au CF. Repêchages : n'hésitez pas à faire une demande de repêchage auprès de votre service régional UNSS en remplissant le formulaire en page 8	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées professionnels

Nouveauté 2017/2018 : championnat e-sport échecs sur une plateforme dédiée (page 10)

Modalités de qualification à 32 équipes en catégorie « collèges »

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	3
3	Caen	Rennes	Rouen	3
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	3
5	Besançon	Dijon		2
6	Nantes	Orléans/Tours		4
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		3
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	6
	Ultramarins			2
	AEFE			1
	TOTAL			32

Modalités de qualification à 16 équipes en catégorie « lycées »

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		3
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		2
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	2
	Ultramarins et AEFE			1
	TOTAL			16

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Excellence Jeu d'échecs

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^e, 3^e,
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^e Lycée A
 - 3^e Lycée B
 - 4^e Lycée C
 - 5^e LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^e Lycée B
 3^e Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^e LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition (cas des échecs)

Classements et gestion des égalités

Au système toutes rondes (pour les lycées et les matches de poule des collèges) :

Le score découle du cumul des résultats acquis sur tous les échiquiers, les parties nulles ne comptant pas. Chaque match gagné rapporte 3 points à l'équipe, un match nul 2 points, un match perdu devant l'échiquier 1 point et par forfait 0 point. Si une équipe est exempte, elle marque 3 points de match à 0 et 3 points de parties à 0.

À la fin du tournoi, les points de match sont cumulés et servent à construire le classement des équipes.

En cas d'égalité de points de match entre plusieurs équipes en tête du classement, les départages suivants seront utilisés pour décerner le titre de champion :

1. Résultat de la confrontation directe si celui-ci peut être appliqué sans ambiguïté entre toutes les équipes à égalité
2. Le différentiel (nombre de parties gagnées - nombre de parties perdues)
3. Le nombre de parties gagnées
4. Le système de Berlin¹

Les places de 2^e et 3^e seront également déterminées selon le principe précédent. Dans la suite du classement, les équipes à égalité de points sont déclarées ex-æquo.

¹Système de Berlin : Il valorise les gains aux premiers échiquiers. On totalise le score du 1^{er} Échiquier multiplié par 4, le score du 2^e échiquier multiplié par 3, le score du 3^e échiquier multiplié par 2, et le score du 4^e échiquier. Dans ce calcul, les parties gagnées sont comptées 1 point, les nulles 0,5 point et les défaites 0 point.

Pour les phases finales et les matches de classement en collèges :

En cas d'égalité à l'issue de la partie de classement, on applique le système de Berlin (voir ci-dessus) et s'il y a égalité à nouveau le gain au premier échiquier pour déterminer le vainqueur de la partie.

Modalités pour les Sections Sportives Scolaires

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé afin d'effectuer un suivi particulier des sections sportives Échecs en lien avec la fédération française des Échecs.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

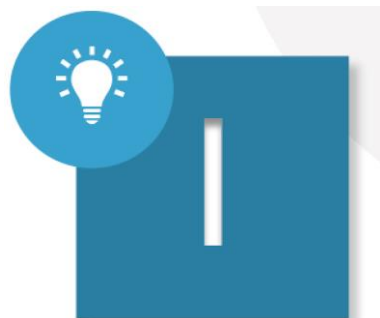
La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Challenge e-échecs Collèges et Lycées

Le Challenge par Équipe e-échecs sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive

	COLLÈGES - LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Poussins, Benjamins Minimes et Cadets en COLLÈGES Minimes, Cadets et Juniors en LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs (joueuses). Composition libre.
JEUNE ARBITRE	Pas de jeune arbitre nécessaire
RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Challenge à distance e-échecs via une plateforme dédiée MatPat Formule Championnat puis phase à élimination directe. Abonnement gratuit à la plateforme pour les AS affiliées à l'UNSS Les modalités pratiques seront précisées sur la base d'inscription OPUSS
INSCRIPTION	Sur www.unss.org puis OPUSS dans la base d'inscription dédiée : CHALLENGE E-ECHECS collèges-lycées 2017-2018 du 1 ^{er} septembre au 15 novembre 2017 Envoi des informations aux AS inscrites puis tournoi test jusqu'au 31 décembre 2017 Début de la phase championnat le 8 janvier 2018 Fin : début juin 2018
MODALITÉS DE QUALIFICATION	A la fin des inscriptions, une planification des dates de rencontres est envoyée aux AS. Des poules sont constituées puis des phases finales sont organisées.
NOMBRE D'ÉQUIPES	Maximum trois équipes par AS
TITRES DÉCERNÉS	Champion du Challenge par Équipe e-échecs Collèges Champion du Challenge par Équipe e-échecs Lycées

Filles

Les équipes sont mixtes dans les catégories « collèges » et « lycées ». La mixité est encouragée mais non obligatoire pour les lycées professionnels afin de prendre en compte la réalité du public scolarisé.

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Formation

Des formations communes à destination des enseignants d'EPS – animateurs d'AS et des élèves seront proposées dans chaque académie, en collaboration avec la ligue concernée ou le comité départemental. Les formations professeurs – élèves semblent opportunes pour développer la pratique de l'activité au sein des associations sportives.

Des sessions de formation de jeunes arbitres seront également proposées, éventuellement couplées aux formations professeurs – élèves.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France,
Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Développement Durable

La pratique des échecs en mode e-sport est un levier très important pour réduire le coût et l'impact des déplacements des jeunes.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- Tous les membres de l'équipe serrent la main aux membres de l'autre équipe et au jeune arbitre

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation a la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFE

La fédération française des Échecs s'engage à créer des passerelles permettant aux jeunes officiels de poursuivre leur formation et d'exercer leur talent dans la cohérence auprès de la fédération française des Échecs (FFE) ou d'obtenir par équivalence tout ou partie des diplômes fédéraux correspondants, selon les modalités suivantes :

- un jeune officiel UNSS à compétence nationale obtient une qualification « arbitre jeune » (pour les moins de 18 ans) auprès de la FFE sous réserve de satisfaire à la prise de licence FFE.
- de la même façon, un arbitre jeune de la FFE obtient le niveau académique auprès de l'UNSS, sous réserve de satisfaire à l'obligation de prise de licence UNSS.
- La participation des « Jeunes Officiels » UNSS à toute organisation fédérale sera encouragée, soumise à l'accord préalable de l'UNSS

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de la préparation avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

FFE

Johanna BASTI (direction des scolaires, académie de Montpellier)

Martine BOLLA (présidente de la ligue PACA, commission des scolaires, académie de Nice)

Dominique RUHLMANN (commission des scolaires, académie de Rennes)

UNSS

Alain BOUDART (professeur d'EPS en lycée, académie d'Orléans-Tours)

Stéphane DENIS (professeur de physique-chimie en lycée, académie de Poitiers)

Gaëlle LAMOTTE (professeur d'EPS en collège, académie de Besançon)

Délégué technique UNSS

Jacques KREMER (directeur régional UNSS, académie de Corse)

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes Excellence

NEANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes Excellence

Collèges

NEANT

Lycées

Jean MONNET - BLANQUEFORT

BORDEAUX
